

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 février

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 février 2023

Date d'affichage 16 février 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 26

Votants 33

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Nadia DAMART et Marc DURAN **avaient respectivement donné pouvoir à :** Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Thierry RENOUF, Michel PATARD-LEGENDRE, Martine LHERMENIER, Nadège GRUDE et Mohamed MAÂCHE.

**Absents excusés :** Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Clément HUYGHE, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Nadia DAMART et Marc DURAN.

**Secrétaire de séance :** Sonia CANTELOUP et Etienne DOREY.

## N° 2023-013 – CRÉATION DE NOUVELLES STRUCTURES AU SEIN DU SKATE PARK – DEMANDES DE SUBVENTIONS

En 2013, la Ville d'Ifs a créé le skate-park situé à l'ouest du complexe sportif Pierre Mendès France, à proximité immédiate du rond-point Jean Vilar. Le projet a émergé à l'initiative du Conseil Municipal Enfants et Jeunes (CME-CMJ) qui a continué de suivre la vie de cet équipement au fil du temps. Conçu avec le cabinet « Sports des Villes », ce skate park occupe une surface de 416 m<sup>2</sup>.

Sa localisation au cœur du quartier du Hoguet, au sein du complexe sportif attenant au terrain d'entraînement de football, est une réelle plus-value : cette centralité permet en effet un accès aisé (espace ouvert avec des accès par la piste cyclable, proximité d'arrêts de bus et du terminus du tram) ainsi qu'une visibilité depuis les principaux axes de circulation ; de surcroît, situé dans l'enceinte du complexe sportif, il vient compléter l'offre d'équipements sportifs de ce site, à proximité immédiate d'autres équipements structurants du quartier du Hoguet (notamment campus 3, lycée Rabelais, Multi-accueil F.Dolto et Relais Petite-Enfance...).

Le lieu est fréquenté régulièrement par un public conséquent (jusqu'à 30/40 utilisateurs par journée), composé d'enfants, jeunes, jeunes adultes et familles. Les pratiques sportives sont diverses et globalement réparties de la façon suivante : les enfants et les jeunes (majorité du public) pratiquent essentiellement la trottinette, les jeunes adultes pratiquent le skate et, pour quelques-uns, le BMX ou le roller. Les utilisateurs respectent le lieu et se le sont appropriés (réalisation de graffs accompagnés par le service Enfance-Jeunesse, organisation d'un contest trottinette chaque année depuis 2016, sollicitations des services municipaux par les jeunes pour l'amélioration du lieu...).

Lors des animations délocalisées, les animateurs du service Enfance-Jeunesse constatent l'implication des utilisateurs dans ce lieu et une cohabitation des pratiquants générant une ambiance sereine. En complément des animations délocalisées, le service Enfance-Jeunesse propose, depuis le mois d'octobre 2021, des initiations au roller, à la trottinette, au longboard et au skate à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Encadrées par un professionnel, ces initiations ont pour but de démocratiser ces pratiques, notamment en facilitant l'accès au public féminin.

Au vu de la fréquentation de cet équipement et des différentes pratiques, les utilisateurs ont sollicité une évolution du skate park qui permettrait de répondre au besoin de diversification des usages ainsi qu'à l'amélioration de l'équipement.

Ainsi, la Ville a mené une démarche de concertation en impliquant les jeunes du CME-CMJ et les utilisateurs : plusieurs rencontres ont de fait permis d'identifier les besoins des utilisateurs dans un cadre budgétaire défini. Sur la base de ces besoins, la Ville a missionné un groupement de maîtrise d'œuvre composé d'Ingé-Infra et d'Antidote Skateparks Scop ARL (anciennement cabinet « Sports des Villes ») disposant de compétences techniques en la matière et d'une connaissance du territoire ; elle a également fait réaliser une étude de sols.

Défini en concertation entre la Ville, le CME-CMJ et les utilisateurs, l'avant-projet définitif (A.P.D.) a été arrêté en juillet dernier ; le programme de travaux défini à ce stade A.P.D. repose sur :

- La construction d'un « bowl » d'environ 320 m<sup>2</sup> : structure ayant la forme d'une cuvette plus ou moins profonde, aux parois arrondies, construite en béton et entourée d'une bordure en métal. Accessible à toutes les pratiques et pour tous les niveaux, celle-ci propose des courbes, des sections verticales, des possibilités de sauts, des différences de niveaux et de hauteurs. L'agglomération caennaise ne dispose pas de bowl ; la construction de cette structure permettra ainsi de diversifier la pratique actuelle et se positionnera de fait de façon complémentaire par rapport au projet du futur skate-park rue d'Auge à Caen, équipement orienté pour un usage technique dit « street ». Ainsi, la réalisation de ce bowl participera à une cohérence du maillage d'équipements et des pratiques sur le territoire intercommunal ;
- La construction d'un espace « Flat » : surface plane en béton lissé doté d'un élément de type rail carré de faible hauteur permettant de réaliser des figures au sol ;
- L'aménagement des abords du skate park par :
  - L'installation d'éléments de mobiliers urbains adaptés à la vie de ce site (poubelles, bancs et table en plastique recyclé, arceaux vélos, pare-ballons...) ;
  - La végétalisation du lieu avec notamment la plantation de quelques arbres réduisant les îlots de chaleur, une gestion différenciée avec une partie du site en prairie fleurie... ;
  - La création d'un cheminement reliant le skate park actuel au bowl.
- L'installation d'un dispositif d'éclairage led (3 mâts) avec système de temporisation à la demande (permettant la pratique en fin de journée durant la période d'octobre à avril) et asservissement à une horloge astronomique pour éviter les déclenchements en journée ;
- La création d'un système de récupération des eaux de pluie de 5000 l (pour arrosage) ;
- La reprise de modules existants.

Suite à l'appel d'offres lié à cette opération, le lot 1 a été attribué, par délibération n°2023-002 du conseil municipal du 16 janvier dernier, au groupement Airline Skateparks – Collet TP pour un montant de 303 158,96 € H.T. (P.S.E. incluse), soit 363 790,75 € T.T.C. Cet appel d'offres prévoyait également un lot 2 dit « réservé » à une entreprise adaptée ou un E.S.A.T. pour la partie des travaux relevant des aménagements paysagers et du mobilier urbain. Par délibération lors de la présente séance de conseil municipal, ce lot peut être attribué à la société HANDYJOB pour un montant de 35 128,98 € H.T. (soit 42 154,78 € T.T.C). En complément de ces montants du marché de travaux, des coûts d'installation de supports de communication pendant et après les travaux sont également à prévoir. Le poste dépenses du plan de financement prévisionnel peut de fait être réactualisé en tenant compte de ces coûts (en lieu et place des précédents estimatifs) ainsi que du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Une telle opération peut prétendre à des subventions d'investissement de la part de l'Etat (au titre de la D.E.T.R./D.S.I.L.) et du Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer. Conformément à de précédentes délibérations du conseil municipal relatives à ces demandes de financements, un dossier de demande de subvention a été déposé par la Ville auprès de l'Etat (actuellement en cours d'instruction) ; par ailleurs, à la suite de l'avis d'opportunité sollicité par la Ville auprès du Département du Calvados, ce dernier a confirmé que cette opération est éligible au contrat de territoire 2022-2026 de Caen la mer à un taux de 50% maximum de la dépense subventionnable. La procédure du Département au titre du contrat de territoire prévoit que, pour finaliser l'instruction d'un dossier pour accord de subvention, il est nécessaire de transmettre le détail des montants des offres retenues et le plan de financement prévisionnel actualisé.

Il est de fait proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération réactualisé sur ces bases et autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable auprès des partenaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction de Monsieur le Préfet du Calvados, en date du 29 novembre 2022, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour l'exercice 2023 ;

VU le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados en date du 7 octobre 2022 informant la Ville d'Ifs de l'éligibilité de ladite opération au contrat de territoire 2022-2026 de Caen la mer à un taux maximum de 50% ;

VU la convention relative au Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer, signé entre le Département du Calvados et la Ville d'Ifs le 12 janvier 2023 ;

VU la délibération n°2022-084 du conseil municipal en date du 26 septembre 2022 relative aux sollicitations de subventions pour la création de nouvelles structures au sein de skate park ;

VU la délibération n°2023-002 du conseil municipal en date du 16 janvier 2023, relative à l'attribution du lot n°1 du marché de travaux lié à cette opération d'extension du skate park ;

VU la modification de contrat n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°PI-2022/02, signée le 9 février 2023 avec le groupement Ingé-Infra/Antidote Skateparks ;

VU la délibération n°2023-012 du conseil municipal en date du 27 février 2023, relative à l'attribution du lot n°2 du marché de travaux lié à cette opération d'extension du skate park ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 23 février 2023 ;

**CONSIDERANT** que le skate park d'Ifs fait l'objet d'une fréquentation conséquente, qu'il convient de répondre au besoin de diversification des pratiques, à la carence en équipement de type « bowl » sur l'agglomération, à la nécessité d'aménager les abords de cet équipement ;

**CONSIDERANT** que, pour répondre à ces besoins, la Ville a mené une démarche de concertation avec les jeunes du CME-CMJ et avec les utilisateurs, qui a permis l'élaboration d'un avant-projet visant la création de nouvelles structures de skate park et l'aménagement des abords ;

**CONSIDERANT** que, par courrier en date du 7 octobre 2022, le Département du Calvados a confirmé à la Ville d'Ifs que cette opération de création de nouvelles structures au sein du skate park avait été déclarée éligible au contrat de territoire 2022-2026 de Caen la mer à un taux maximum de 50% de la dépense subventionnable ;

**CONSIDERANT** que la Ville a déposé le 5 octobre 2022 une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R./D.S.I.L. pour cette opération de création de nouvelles structures au sein du skate park ;

**CONSIDERANT** que le coût de l'étude de sols s'est élevé à 3 475 € HT (soit 4 170 € TTC) ;

**CONSIDÉRANT** que, par la délibération n°2023-002, le conseil municipal a attribué le lot n°1 de cette opération au groupement Airline Skateparks – Collet TP pour un montant de 303 158,96 € H.T. (P.S.E. incluse), soit 363 790,75 € T.T.C. ;

**CONSIDERANT** que la modification de contrat n°1 du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération porte à 35 093,68 € HT (soit 42 112,40 € TTC) le nouveau montant de maîtrise d'œuvre, dont 33 906,94 € HT pour la mission de base et 1 186,74 € HT pour la mission complémentaire (O.P.C.) ;

**CONSIDÉRANT** que, par la délibération n°2023-012, le conseil municipal a attribué le lot n°2 de cette opération à la société HANDYJOB pour un montant de 35 128,98 € H.T., soit 42 154,78 € T.T.C. ;

**CONSIDERANT** qu'en complément des coûts du marché de travaux, il convient de prévoir les coûts relatifs à l'installation de supports de communication nécessaires sur site pendant et après la réalisation des travaux ;

**CONSIDERANT** que le plan de financement prévisionnel de cette opération peut donc être réactualisé en tenant compte de ces coûts et du taux maximum de financement du Département indiqué dans sa réponse à la demande d'avis d'opportunité ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**CONFIRME** sa volonté de réaliser de nouvelles structures au sein du skate park et d'en aménager les abords.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de ce projet :

<b>Dépenses prévisionnelles H.T.</b>	
Honoraires (maîtrise d'œuvre, étude de sols...)	38 568,68 €
Travaux	341 882,94 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>380 451,62 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles</b>		
Etat - DETR	114 135,49 €	30%
Département du Calvados	190 225,81 €	50%
Ville d'Ifs	76 090,32 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>380 451,62 €</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable pour la réalisation de ce projet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 février 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le :

Affichée le :

## Acte classé

**2023-013**

**1**                                      **2**                                      **3**                                      **4**  
En préparation                      En attente retour                      AR reçu                      > **Classé** <  
Préfecture

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-02-28T11-15-05.00 ( MI243450907 )

**Identifiant unique de l'acte :** 014-211403415-20230228-2023-013-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Création de nouvelles structures au sein du skate park  
- Demandes de subventions

**Date de décision :** 28/02/2023



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

**Identifiant unique de l'acte antérieur**

:

**Acte :** [013.PDF](#)

**Multicanal :** Non

Annuler

Préparé

Date 28/02/23 à 11:08

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 28/02/23 à 11:15

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 28/02/23 à 11:18

Classé

Date 28/02/23 à 11:20

Par [LELONG EMILIE](#)